

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
	Taux de salaire	Vacances	Salaire brut	Assurance emploi	RQAP	RRQ	F.S.S.	Avantages sociaux	Taxe assurance	Cotisation CCQ	Cotisation AECQ + ACQ	Fonds divers	Équipement de sécurité	Autres contributions	Clauses monétaires normatives	CNESST	Total - Coût horaire de la main d'œuvre	Camions	Outils	Total avant frais et profit	Frais d'admin. et profit	TOTAL TAUX ET DEMI

Taux horaires suggérés pour le personnel non-syndiqués (note F)

Agent de prévention SST	75,33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	165,73
Estimateur	91,32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	228,30
Gérant de projet	97,83	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	215,23
Ingénieur	91,71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	229,28
Personnel auxiliaire	34,26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	85,65
Surintendant de chantier	98,79	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	217,34
Technicien en immotique (junior)	56,01	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140,03
Technicien en immotique	66,59	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	166,46
Technicien en administration	61,32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	153,30

Notes

Il est important de noter que les montants dans les colonnes 15 (clauses monétaires), 16 (CNEST), 18 (Camions), 19 (Outils), et 21 (Frais d'administration et profit) sont indiqués à titre de référence. Ils peuvent varier substantiellement d'une entreprise à l'autre en fonction d'un ensemble de facteurs.

A. CNEST

Le montant de la cotisation n'est présenté qu'à titre indicatif. Il est basé sur le taux de l'unité de classification pour l'année 2024. Dans sa cotisation, la CNEST ne prend pas en considération le métier exercé mais plutôt la tâche réellement effectuée sur le chantier. Ce montant inclut la cotisation de 0,027\$ / 100 \$ de masse salariale assurable qui doit être versée à l'Association sectorielle paritaire (ASP). Le salaire hebdomadaire maximum assurable est de 1 802,84 \$ (365/7=52,14).

C. Coût d'utilisation des outils

Coût d'acquisition : 8 500 \$
Amortissement : trois ans

Coût annuel total : 2 833 \$
Coût horaire basé sur 1856 heures travaillées : 1,53 \$

B. Coût d'utilisation d'un camion *

Coût d'acquisition : 71 522,50\$
Amortissement : cinq ans
Consommation d'essence : 0,2 litre / km
Distance annuelle parcourue: 25 000 km
Prix de l'essence ** : 1,608 \$ / litre
Entretien et réparation : 2 000 \$
Assurance et immatriculation : 1 000 \$

Coût annuel total : 25 344,50 \$
Coût horaire basé sur 1856 heures travaillées : 13,66 \$ / heure

* Estimations basées sur l'utilisation d'un véhicule commercial (incluant frais de transport et livraison) : 2024 F-250 Super Duty XLT cabine double 2RM caisse de 8 pi 70 450\$ \$ et Ford Transit fourgonnette 2024 XLT 72 595\$.

** Moyenne pondérée mensuelle du prix à la pompe de l'essence ordinaire de novembre 2023 - Régie de l'énergie du Québec.

D. Clauses monétaires normatives

Les clauses monétaires normatives ont été évalué à 11,8 % du salaire brut et incluent, sans y être limité : les préavis de mise à pied, les allocations d'assiduité, les indemnités de présence, les indemnités d'intempérie, les appels de service, les déplacements reliés aux périodes de repos et de repas, les pertes d'outils et les vêtements de travail, l'affectation, la gestion de la santé et de la sécurité sur les chantiers, la gestion de la sécurité, bien être et hygiène (section XXV de la convention collective), les périodes de formation et la prime de déplacement d'horaire. Les autres primes payables en vertu de la section XXII de la convention collective sont exclues, et doivent être payées séparément. La part des dépenses attribuées aux clauses monétaires normatives peut varier substantiellement d'une entreprise à l'autre.

E. Frais d'administration et profit

Incluent l'ensemble des frais d'administration associés à la gestion d'une entreprise dans l'industrie de la construction, soit: le salaire du personnel administratif (excluant ceux nommés dans la présente grille), la licence de la RBQ, le loyer, téléphone, etc.) La part des dépenses attribuées aux frais d'administration de même que la marge de profit peuvent varier d'une entreprise à l'autre.

F. Taux horaires suggérés pour le personnel non-syndiqués

Les taux horaires suggérés ont été établis selon la méthode horaire, tel que décrite par le Conseil du trésor du Québec. Les calculs en lien avec cette méthode sont définis au paragraphe 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1, r.12). Pour plus de détail sur cette méthode, vous pouvez consulter le site Internet de la Loi sur les organismes publics, à l'adresse suivante : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>ShowDoc/cr/C-65.1,%20r.%2012>

Les taux de salaires ont été déterminé en 2020 par une firme externe, spécialisée en rémunération, à l'exemption de celui du personnel auxiliaire, qui a été fixés à 20\$ l'heure. Nous avons majoré les salaires en 2021 (2,2%), en 2022 (3,5%) et en 2023 (4,1%) et en 2024 (3,7%).